

Docteur Ludovic RILLARDON

**Chirurgie du Rachis
Chirurgie Orthopédique**

Ancien Interne et C.C.A. des Hôpitaux de Paris
Ancien chirurgien des Hôpitaux de Paris
Membre de la Société Française de Chirurgie du Rachis
Membre de la Société Française de Chirurgie Orthopédique.

06 1 11542 4



HÔPITAL PRIVÉ CANNES OXFORD

33, Bd d'Oxford - 06400 CANNES

Madame, Monsieur,

Pour l'intervention dont vous allez bénéficier, le Docteur Rillardon demande un dépassement d'honoraires de : euros.

Il s'agit d'une procédure régulière et officielle car le Docteur Rillardon est un chirurgien conventionné à honoraires libres (secteur 2 de la convention). Cette procédure est autorisée par la Convention pour toutes les prises en charge y compris pour les personnes prises en charge dans le cadre d'un accident de travail, et les personnes prises en charge « à 100% ». Ce dépassement est inscrit dans les registres de la clinique et il est systématiquement communiqué aux caisses de Sécurité Sociale sur le bordereau S3404 (grande facture récapitulative de tout ce qui aura été réalisé lors de votre hospitalisation). Les caisses de Sécurité Sociale répercutent ensuite cette information à l'administration fiscale. La transparence de cette procédure est donc totale.

Pour les interventions nécessitant une hospitalisation, vous réglerez le dépassement d'honoraires le jour ou la veille de votre sortie. Une facture indiquant la date de l'intervention, la cotation de la Sécurité Sociale, le type de règlement et le montant du dépassement vous sera remise contre votre règlement au moment de votre sortie.

Le remboursement de ce dépassement d'honoraires ne vous sera possible que si vous disposez d'une couverture sociale complémentaire (mutuelle ou assurance privée) et à condition que ce contrat de couverture complémentaire prévoit le remboursement des dépassements d'honoraires. Certains contrats de mutuelle ne prévoient aucun remboursement pour les dépassements d'honoraires. Pour savoir si vous pouvez être remboursé, il vous appartient de consulter les clauses de votre contrat de mutuelle ou d'assurance complémentaire. Ces renseignements peuvent être obtenus par téléphone.

Si votre contrat prévoit le remboursement du dépassement, votre mutuelle exigera 2 documents pour vous rembourser :

- la facture, qui vous sera remise au moment de la sortie.
- le bordereau S3404 qui vous sera envoyé par le service de facturation de la clinique par la poste.

Ce remboursement n'interviendra donc pas immédiatement mais le Docteur Rillardon peut, si vous le souhaitez, différer le dépôt de votre chèque en banque. Il suffit pour cela d'indiquer par écrit au dos du chèque la date où vous souhaitez qu'il soit déposé en banque.

Dans le cas où vous n'auriez pas de mutuelle complémentaire, ou bien, au cas où votre mutuelle ne prévoirait pas le remboursement du dépassement d'honoraires, le dépassement vous sera quand même réclamé mais des facilités de paiement sont accordées. Vous pouvez établir plusieurs chèques en indiquant sur les chèques les dates où vous souhaitez que les chèques soient déposés en banque.

Ce document a été établi pour que les choses soient parfaitement claires et qu'il ne persiste aucune ambiguïté sur ce qui vous sera demandé lors de votre sortie.

Signature du patient :

Consultation : 04.92.98.45.49 / Ligne directe - Urgence : 04.93.06.79.78 / Fax : 04.93.68.31.06

dr.rillardon@icorsco.com

"Membre d'une association agréée -APL est varois - le règlement des honoraires par chèque est accepté."

Docteur Ludovic RILLARDON

**Chirurgie du Rachis
Chirurgie Orthopédique**

Ancien Interne et C.C.A. des Hôpitaux de Paris
Ancien chirurgien des Hôpitaux de Paris
Membre de la Société Française de Chirurgie du Rachis
Membre de la Société Française de Chirurgie Orthopédique.

06 1 11542 4



HÔPITAL PRIVÉ CANNES OXFORD

33, Bd d'Oxford - 06400 CANNES

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'un acte chirurgical. Parmi les risques inhérents à votre chirurgie, l'infection postopératoire (infection nosocomiale) est une complication peu fréquente mais réelle. La dépilation et la douche antiseptique préopératoire contribuent grandement à prévenir ce risque. Elle participe efficacement à l'élimination des germes hébergés naturellement par la surface de votre corps ; et réduit le risque de contamination du site opératoire pendant l'intervention. Cette étape est indispensable pour la prévention des infections postopératoire.

Elle doit être réalisée la veille et le jour de l'intervention.
Avant de réaliser cette préparation coupez vos ongles si besoin, enlevez vos bijoux, vos piercings et votre vernis à ongles.

Comment pratiquer la dépilation préopératoire ?

Elle est réalisée avant la douche préopératoire, uniquement avec une crème épilatoire ou une tondeuse électrique. Le rasage mécanique est à proscrire. La dépilation doit être effectuée sur un champ large, par exemple pour le genou, de la racine de la cuisse à la cheville.

Comment pratiquer la douche préopératoire ?

- Mouillez soigneusement la tête, les cheveux et l'ensemble de votre corps sous la douche
- Lavez vos cheveux et votre visage à mains nues ou avec un gant de toilette propre
- Lavez ensuite votre corps en insistant sur les zones hébergeant le plus de germes : les aisselles, le nombril, la région des organes génitaux, le pli interfessier et les pieds, entre les orteils
- Rincez abondamment
- Séchez-vous minutieusement avec des serviettes propres

Si l'on conseille d'utiliser un savon spécifique (savon antiseptique)

- Ne vous inquiétez pas, le savon est coloré mais ne teinte pas la peau, et si le linge est taché, le produit part facilement au lavage.
- Le savonnage doit durer jusqu'à ce que la mousse devienne blanche.

Les douches préopératoires sont systématiquement accompagnées d'un shampoing. Les bénéfices de votre passage chez le coiffeur risquent d'être annulés. Le maquillage, le vernis à ongles, les bijoux sont systématiquement enlevés avant l'intervention, il est donc souhaitable de les laisser à votre domicile.

L'hygiène dentaire participe également à la prévention des infections postopératoires. La cavité buccale héberge une quantité importante de bactéries qu'il est souhaitable de réduire par une hygiène dentaire rigoureuse. Brossez-vous les dents la veille et le jour de votre intervention, et consultez votre dentiste au moindre problème.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Consultation : 04.92.98.45.49 / Ligne directe - Urgence : 04.93.06.79.78 / Fax : 04.93.68.31.06

dr.rillardon@icorso.com

"Membre d'une association agréée -APL est varois - le règlement des honoraires par chèque est accepté."

Docteur Ludovic RILLARDON

**Chirurgie du Rachis
Chirurgie Orthopédique**

Ancien Interne et C.C.A. des Hôpitaux de Paris
Ancien chirurgien des Hôpitaux de Paris
Membre de la Société Française de Chirurgie du Rachis
Membre de la Société Française de Chirurgie Orthopédique.

06 1 11542 4



HÔPITAL PRIVÉ CANNES OXFORD

33, Bd d'Oxford - 06400 CANNES

RECONNAISSANCE D'INFORMATION CONSENTEMENT ECLAIRE A L'INTERVENTION

Document remis au patient le : / /

Je soussigné(e) Madame Monsieur....., né(e) le / / ,
confirme avoir été informé(e) par le Docteur, dans le détail, des risques graves, y compris vitaux, inhérents à toute intervention chirurgicale, en particulier infectieux, et des risques graves, y compris vitaux, particuliers à l'intervention que je dois subir. J'ai été informé(e) de l'existence d'un certain pourcentage de complications graves, de séquelles possibles et de risques, y compris vitaux, tenant non seulement à l'affection dont je suis atteint(e) et aux associations morbides dont je puis être porteur(euse), mais également à des réactions individuelles imprévisibles, et à un éventuel alea thérapeutique.

J'ai pu poser au Docteur toutes les questions concernant cette intervention ; et j'ai pris note, outre les risques cités, qu'il existe une imprévisibilité de durée, des aspects anatomiques locorégionaux particuliers, des spécificités de cicatrisation, ainsi que des risques exceptionnels, voire même inconnus.

J'ai été informé(e) par le Docteur des bénéfices, attendus de cette intervention, du risque d'échec ou de résultat décevant, des alternatives thérapeutiques, ainsi que de l'éventualité possible d'une reprise opératoire ultérieure. Les explications fournies l'ont été en des termes suffisamment clairs pour me permettre d'arrêter mon choix et demander au Docteur de pratiquer cette intervention chirurgicale.

J'ai également été prévenu(e) qu'au cours de l'intervention le Chirurgien peut se trouver en face d'une découverte ou d'un évènement imprévu imposant des actes complémentaires ou différents de ceux prévus initialement, et j'autorise d'ores et déjà, dans ces conditions, le Docteur à effectuer tout acte qu'il estimerait nécessaire, et à se faire éventuellement assister pour cela par un autre praticien.

Je confirme que le délai prévu entre la consultation et la date de l'intervention me semble tout à fait suffisant ; J'ai pris note que, dans cet intervalle, le Docteur est à ma disposition pour répondre à toute interrogation de moi-même ou de mon Médecin Traitant.

Je m'engage expressément à me rendre aux consultations prévues, et à me soumettre à tous les soins, toutes les précautions et recommandations qui me seront prescrits avant et après l'intervention.

Ce document ne constitue pas une décharge de responsabilité, mais une reconnaissance d'informations et un consentement formel à l'intervention prévue.

Madame, Monsieur :

Date : / /

Signature :

à faire précéder de la mention manuscrite « lu, approuvé, et compris »

Consultation : 04.92.98.45.49 / Ligne directe - Urgence : 04.93.06.79.78 / Fax : 04.93.68.31.06

dr.rillardon@icorsco.com

"Membre d'une association agréée -APL est varois - le règlement des honoraires par chèque est accepté."

Docteur Ludovic RILLARDON

**Chirurgie du Rachis
Chirurgie Orthopédique**

Ancien Interne et C.C.A. des Hôpitaux de Paris
Ancien chirurgien des Hôpitaux de Paris
Membre de la Société Française de Chirurgie du Rachis
Membre de la Société Française de Chirurgie Orthopédique.

06 1 11542 4



HÔPITAL PRIVÉ CANNES OXFORD

33, Bd d'Oxford - 06400 CANNES

LETTRE EXPLICATIVE AVANT INTERVENTION CHIRURGICALE

Madame, Monsieur,

Les contraintes juridiques, médico-légales, socio-économiques, qui enserrant de plus en plus étroitement la pratique chirurgicale, ne doivent pas faire oublier le contrat moral qui s'établit entre un patient et son Chirurgien. Je suis très attaché au climat de confiance indispensable à tout traitement, et en particulier à tout acte chirurgical.

Dans cet esprit, je vous rappelle certains des points évoqués au cours de notre entretien :

- L'anesthésie, qu'elle soit générale, péridurale, locorégionale ou locale, comporte ses propres risques. Les médecins anesthésistes vous donneront toutes les explications nécessaires lors des consultations pré-opératoires auxquelles il est indispensable que vous vous rendiez, dans les délais indiqués.
- La plupart des **traitements** médicaux, curatifs, ou même préventifs (comme les anticoagulants destinés à éviter la survenue des phlébites et des embolies pulmonaires, ou comme les antibiotiques destinés à éviter la survenue d'une infection), même considérés usuellement comme banals ou anodins, comportent également leurs propres risques de complications (hématomes, hémorragies, allergies, etc...) ou d'effets secondaires (digestifs, sanguins, dermatologiques, etc...).
D'une manière générale, l'acceptation d'une prise de risque de complication, ou d'incident, même exceptionnel, mais éventuellement grave, est **la contrepartie inévitable** de l'efficacité espérée du traitement proposé, quel qu'il soit, même médical. **L'absence de traitement** elle-même n'est jamais dénuée de risque, ne serait-ce que par la poursuite de l'évolution propre de la maladie initiale.
- Il est difficile de donner un pourcentage exact de risque de complication, car le risque pris est essentiellement individuel, dépendant plus de chaque patient, de ses antécédents et de ses particularités, que de la statistique générale. La chirurgie a ses limites, et ne permet jamais de refaire aucun organe, aucune articulation, à l'identique de la Nature ; d'inévitables séquelles (ne serait-ce que cicatricielles), le plus souvent mineures, doivent être acceptées en contrepartie du bénéfice obtenu ; **un résultat n'est jamais garanti d'avance**, même avec les techniques les plus éprouvées et les plus fiables. Certains antécédents, certaines particularités, affections ou maladies (malformations, diabète, obésité, artérite ou autres affections vasculaire, alcoolisme, tabagisme, toxicomanie, comportements addictifs, affections psychiatriques, prise de certains médicaments, maladie du foie, maladie sanguine, tumeurs, séquelles d'interventions ou de traumatismes, etc.) peuvent causer ou favoriser la survenue de complications particulières, parfois graves, à l'extrême mortelles.

Consultation : 04.92.98.45.49 / Ligne directe - Urgence : 04.93.06.79.78 / Fax : 04.93.68.31.06

dr.rillardon@icorsco.com

"Membre d'une association agréée -APL est varois - le règlement des honoraires par chèque est accepté."

Docteur Ludovic RILLARDON

**Chirurgie du Rachis
Chirurgie Orthopédique**

Ancien Interne et C.C.A. des Hôpitaux de Paris
Ancien chirurgien des Hôpitaux de Paris
Membre de la Société Française de Chirurgie du Rachis
Membre de la Société Française de Chirurgie Orthopédique.

06 1 11542 4



HÔPITAL PRIVÉ CANNES OXFORD

33, Bd d'Oxford - 06400 CANNES

Ces généralités rappelées, je préfère vous énumérer **une nouvelle fois les complications les plus fréquentes** et les plus graves pouvant survenir au cours ou au décours de l'intervention chirurgicale envisagée : échec de l'intervention réalisée, résultat insuffisant ou décevant voire mauvais résultat, infection, hématome, désunion cicatricielle, retard ou trouble de cicatrisation, nécrose cutanée, cicatrice disgracieuse ou douloureuse, raideur articulaire, phlébite, embolie pulmonaire, compression vasculaire ou nerveuse, compression oculaire (n'entraînant que très exceptionnellement une cécité), paralysie, troubles sphinctériens (urinaires ou anaux), rupture ou défaillance d'implant ou de matériel d'ostéosynthèse, retard de consolidation, défaut de consolidation de greffe (pseudarthrose), etc...

La plupart de ces complications guérissent, souvent sans séquelle ; d'autres nécessitent un traitement approprié, parfois même une nouvelle intervention chirurgicale ; certaines peuvent laisser persister des séquelles fonctionnelles graves et définitives. La volonté de guérir, la motivation, la confiance réciproque, le respect des conseils prodigués et l'observance des traitements prescrits, sont des facteurs importants pour une évolution favorable et un bon résultat final. Les bons résultats existent : ils sont les plus nombreux, même si on en parle moins.

Si vous n'acceptez pas les risques liés à l'intervention chirurgicale, si vous n'avez pas confiance, ne vous faites pas opérer.

Lisez cette lettre ; parlez-en à votre Médecin Traitant et avec votre entourage.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Docteur RILLARDON

Consultation : 04.92.98.45.49 / Ligne directe - Urgence : 04.93.06.79.78 / Fax : 04.93.68.31.06

dr.rillardon@icorsco.com

"Membre d'une association agréée -APL est varois - le règlement des honoraires par chèque est accepté."